



# Numérique et droit du travail

## Le droit à la déconnexion

### Objectifs

- Connaître les obligations légales
- Identifier les éléments et informations à négocier
- Sécuriser les outils de contrôle

### Programme

- **Axe 1 : le nouveau droit à la déconnexion**
  - Définition du droit à la déconnexion,
  - Cadre légal : la négociation d'un accord ou la rédaction d'une charte
  - La mise en place du télétravail
  - Les outils et les conditions de mise en oeuvre
- **Axe 2 : Les outils électroniques et la surveillance des salariés**
  - Contrôle et surveillance des salariés
  - Objet et limite du contrôle
  - Utilisation du matériel de l'entreprise
  - Le cadre disciplinaire

**Durée :**  
1 jour – 7 heures

**Public :**  
Comptables, gestionnaires de paie et toute personne concernée

**Prérequis :** Aucun

**Groupe :** 12 personnes maximum

**Méthodes pédagogiques :**

- Interactive et ouverte
- Exposés et informations théoriques

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de la formation

**! Ce document n'est pas contractuel !**

*En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.*